L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 5 SEPTEMBRE 1888.

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

# PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

# L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

# GROS LOT: $300,000

## PETITES ANNONCES.

### A VENDRE.

A VENDRE—Une épicerie bien achalandée, pour cause de départ, dans le Premier District. S'adresser à l'Abeille.
1er sept—1m

A vendre—Après le plan Honoré—Une maison de rapport, située Ursulines entre Dauphine et Burgundy. S'adresser 58 Camp. 1er sept—1sem

A LOUER—Deux étages au No 61 rue Royale, entre Bienville et Conti. S'adresser au No 94 Passage de la Bourse, près Conti.
29 août—15T

PAR LE CONSTABLE.

**Frank Haber contre Mme Vve Annie Thibaut.**

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 10,968—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Chas. H. Lambleuvie, Juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus mentionnées, je vendrai à l'encan, au Parquet de la Cour de Cité, au No 12 Place d'Armes, entre les rues St Peter et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 11 septembre prochain, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé au coin de Marais et Dauphine, ayant environ 30 pieds de front sur Marais et 120 pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, sous les deniers de l'adjudication.

CHAS. AD. PORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
31 août—6sep 11 d 11

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme Amelia Stewart.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,200—Division D.

A vous tous qui prétendez avoir droit de cette succession à titre d'héritiers, créanciers ou autrement, et qui avez droit à obtenir la possession provisoire de cette succession, et à faire entre personnes intéressées d'avoir à produire dans les dix jours qui s'ajoutent à la présente assignation, vos droits et prétentions, qui spécifient le compte de vos droits, et qui demandent la possession provisoire de la succession de Mme Amelia Stewart, et à faire apposer le scellé sur ladite succession, et à faire inventorier et faire vendre les meubles, et faire apposer le scellé sur ladite succession, et